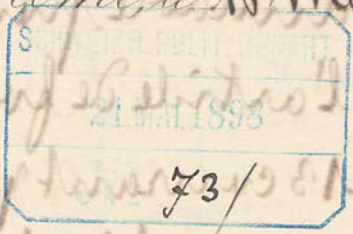




Politische
aa
italienerbaserung

ada

Romello 16 Mai 1898.



Monsieur le Président, XIII. a. 14.

Je vous remercie de votre telegramme chiffré du 13 courant par lequel vous avez bien voulu répondre au mien de la ville relatif à la formation de bandes d'ouvriers italiens sur le territoire de la Confédération.

Je me suis empressé de communiquer les renseignements que vous avez eu l'obligeance de me transmettre à M. Visconti-Venosta, qui, je l'espère, aura été parfaitement tranquilisé et aura pu calmer ses collègues du gouvernement.

Dans cette circonstance le langage de certains journaux italiens n'a pas été précisément

Monsieur Ruffy,
Président de la Confédération.

Berne.



8881
 aimable pour la Suisse. Vous avez remarqué
 l'article de fonds du "Popolo Romano" n. 131 du
 13 courant que je vous ai envoyé le même
 jour. Il y était dit, entre autres aménités,
 que l'attitude du Gouvernement et des Auto-
 rités suisses, "faisaient l'intéressé" et qu'on
 se serait comporté tout autrement, chez
 nous, s'il se fût agi de bandes allemandes."

Notre Consul à Turin me signale que,
 dans cette ville aussi, les journaux ont
 publié des appréciations analogues. Il
 m'envoie à l'appui de son dire le numéro
 de la "Gazzetta del Popolo" du 14 Mai que
 vous trouverez ci-joint.

Enfin ce matin je reçois de Venise le
 numéro ci-joint de la "Gazzetta di Venezia"
 (15 Mai, n. 132) qui contient un article
 absolument injurieux pour notre pays.
 En tête du journal et sous le titre "Francesi
 e Svizzeri" on fait entendre que "l'or

français a agi dans les vallées de l'Helvétie",
 que c'est l'Agence officielle suisse qui a répan-
 du les télégrammes annonçant que la révo-
 lution était triomphante à Turin, que
 les Suisses, ce noble peuple d'anbergistes, de
 portiers d'hôtels et de contrebandiers, ont
 propagé ces fausses nouvelles et fomenté le
 mouvement révolutionnaire italien en
 Suisse pour attirer chez eux les étrangers
 qui se trouvaient encore en Italie etc. etc.

Me me demandant si, lors de la réception
 hebdomadaire de mercredi prochain, je ne
 devrais pas, à titre tout à fait personnel et
amical, mettre sous les yeux de Mr Vis-
 conti-Venosta les différents articles que je
 viens de vous signaler. Vis la scrupuleuse
 observation des devoirs et égards internatio-
 naux que l'Italie exige de nous, il me
 semble qu'il serait indigne de faire
 remarques à la Consulta que la presse

italienne ferait bien de s'inspirer à ces
mêmes principes en présence des procédés
si corrects et si prévenants des Autorités
suisses.

Je ne voudrais, toutefois, même à
titre personnel, pas faire la démarche dont
je parle sans votre assentiment exprès. Je
vous serais donc obligé de vouloir bien,
immédiatement après la réception de la
présente, me télégraphier un simple
"oui" ou "non". Dans l'affirmative, il va
sans dire que je parlerai à M. Visconti-
Venosta dans la forme la plus courtoise et
la plus amicale.

Veuillez agréer, Monsieur le Prési-
dent, les nouvelles assurances de ma
très haute considération.

Le Ministre de Suisse:

Dessaux

15 mai 78 (11/1)

Carlin

Raponda:

Pensons qu'il vaut mieux attendre

8. P